

Avantages bancaires

Nous sommes heureux de vous offrir, à titre de client des Services bancaires Signature de Gestion de Patrimoine Scotia, une vaste gamme d'avantages¹ exclusifs pour répondre à vos besoins bancaires courants, notamment :

- Accès au programme Évasion^{MC}, notre service de conciergerie et de gestion des voyages de premier ordre²
- Taux de change privilégiés³
 - Les taux varient selon la devise et le montant demandé. Pour en savoir plus, communiquez avec votre banquier ou banquière, Services bancaires Signature.
- Taux d'intérêt privilégiés Services bancaires Signature sur certains CPG pour particuliers⁴
 - Le client principal des Services bancaires Signature, ainsi que tout particulier désigné à titre de client associé, a droit à des taux d'intérêt privilégiés sur certains CPG. Les taux privilégiés peuvent varier selon les clients. Des conditions additionnelles peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, communiquez avec votre banquier ou banquière, Services bancaires Signature.
- Annulation des frais annuels sur un compte de carte de crédit de la Banque Scotia admissible⁵ (les «cartes admissibles») : Visa* Or Scotia Passeport^{MD6}, Visa Infinite* Momentum Scotia^{MD}, Visa Infinite* Passeport Banque Scotia^{MC*}, Visa* Banque Scotia^{MD} en dollars US et American Express^{MD†} Or de la Banque Scotia^{MD}
 - Le client principal des Services bancaires Signature, ainsi que tout particulier désigné à titre de client associé, aura droit à l'annulation des frais annuels applicables pour une des cartes admissibles, tant qu'il sera client des Services bancaires Signature. L'annulation des frais annuels sera appliquée aux premiers frais annuels imputés à une carte admissible après la date où le titulaire de carte est devenu un client des Services bancaires Signature, même si le compte de la carte admissible a été ouvert avant que le titulaire devienne un client des Services bancaires Signature.
- Réduction sur les frais annuels de la carte American Express^{MD} Platine de la Banque Scotia^{MD}
 - Réduction sur les frais annuels : 100 \$ pour la carte principale et 50 \$ pour les cartes supplémentaires.

- Cinq opérations gratuites avec Scotia iTRADE^{MD*7} (10 opérations gratuites la première année lorsque vous devenez client de Scotia iTRADE) et adhésion gratuite au niveau Platine de l'iClub⁸
- Réduction sur les frais annuels de location de compartiment de coffre-fort⁹
 - Le client principal des Services bancaires Signature profitera d'une réduction annuelle de 60 \$ (la valeur d'un petit compartiment de coffre-fort) sur les frais de location. Limite d'une réduction par année par forfait des Services bancaires Signature.
- Réduction des frais d'évaluation résidentielle, jusqu'à hauteur de 175 \$, par transaction immobilière garantie financée¹⁰
- Exemption des frais de sûreté, y compris les frais de recherche et de publication aux termes de la législation sur les sûretés mobilières, les frais des Systèmes d'enregistrement des garanties canadiennes et les droits exigés par l'État

1. Offert aux clients des Services bancaires Signature (au Canada) qui signent une entente relative au forfait des Services bancaires Signature et payent les frais associés au forfait (le « client principal des Services bancaires Signature ») ainsi qu'à toute personne admissible désignée par le client principal des Services bancaires Signature (le « client associé des Services bancaires Signature »). Les avantages bancaires, les frais et les taux pourraient changer. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Rendez-vous sur la page www.scotiagestiondepatrimoine.com/avantagesg pour voir la version la plus à jour des avantages bancaires offerts dans le cadre du forfait Signature.
2. La prestation des services Évasion^{MC} auprès des clients de La Banque de Nouvelle-Écosse («Banque Scotia») est assurée par Ten Lifestyle Group plc, exerçant ses activités sous le nom de Ten Group («Ten Group»). Tous les services de voyage et de divertissement fournis dans le cadre des services Évasion seront fournis par Ten Group, un tiers indépendant, et non par la Banque Scotia ou ses sociétés affiliées. La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie quant aux services offerts par Ten Group, et elles n'acceptent aucune responsabilité à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation des services fournis par Ten Group. Les appels aux services Évasion sont facturés au tarif local. Les frais applicables aux produits ou services fournis vous seront communiqués au moment de la réservation. Les appels peuvent être enregistrés. Vos coordonnées sont conservées avec votre autorisation afin que nous puissions vous informer d'événements ou de privilèges spéciaux. Elles ne sont jamais communiquées à des tiers. Les services Évasion sont offerts aux clients de la Banque Scotia à titre de commodité.
3. Les taux varient en fonction de la devise et du montant demandés.
4. Le client principal des Services bancaires Signature et tout client associé sont admissibles à des taux d'intérêt préférentiels sur certains CPG. Les taux préférentiels peuvent varier selon le client. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Communiquez avec votre banquier ou banquière Signature pour obtenir plus de renseignements. Tous les prêts hypothécaires sont assujettis aux exigences de la Banque Scotia en matière de crédit, de prêts hypothécaires résidentiels et de montants d'emprunt autorisés. Les taux préférentiels peuvent varier selon le demandeur et peuvent être modifiés. D'autres conditions pourraient s'appliquer. L'offre peut être modifiée, annulée ou prolongée en tout temps sans préavis. Vous pourriez devoir rembourser la remise si votre prêt hypothécaire est remboursé intégralement, pris en charge, transféré ou renouvelé avant son échéance. Les options Coup double et Temps d'arrêt reporté ne sont pas disponibles durant la portion « intérêts seulement » de tout prêt hypothécaire à la construction à avances échelonnées et peuvent ne pas être offertes selon la solution hypothécaire que vous choisissez.
5. Le client principal des Services bancaires Signature et tout client associé obtiennent une annulation des frais annuels sur toute carte admissible tant qu'ils

demeurent clients des Services bancaires Signature. L'annulation des frais s'applique aux premiers frais annuels facturés sur une carte admissible en tant que client des Services bancaires Signature, même si le compte de la carte admissible a été ouvert avant que son titulaire devienne client des Services bancaires Signature. L'annulation des frais annuels n'est pas accordée si le compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. Consultez l'entente relative au compte pertinent pour connaître les frais annuels et taux actuels, ainsi que les autres caractéristiques des cartes admissibles. Les cartes admissibles pourraient changer.

6. La carte Visa Or Scotia Passeport n'est plus offerte depuis le 29 septembre 2022; les nouveaux clients ne pourront plus se la procurer.
7. Le client principal des Services bancaires Signature et tout client associé qui deviennent clients de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions de leurs 10 premières opérations en ligne donnant lieu à une commission sur des actions, options ou FNB (« titres admissibles ») effectuées dans les comptes Scotia iTRADE des titulaires au cours de l'année civile où ils deviennent clients de Scotia iTRADE. À compter de la deuxième année et pour les années subséquentes, les clients ont droit au remboursement des commissions de 5 opérations en ligne donnant lieu à une commission sur les titres admissibles effectuées dans leurs comptes Scotia iTRADE au cours de l'année. Les clients actuels de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions de 5 opérations en ligne donnant lieu à une commission sur les titres admissibles effectuées au cours de l'année dans leurs comptes Scotia iTRADE, et ce, chaque année. Les comptes des Services bancaires Signature et les comptes Scotia iTRADE doivent être en règle le dernier jour de chaque mois. Les crédits seront déposés dans le compte visé par les opérations, en dollars canadiens (convertis en dollars canadiens pour les opérations libellées en dollars américains, au taux de change en vigueur) dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant les opérations. Le rabais lié aux options s'appliquera aux commissions de base seulement. Pour être admissible, le client principal des Services bancaires Signature ou tout client associé doit être titulaire principal ou cotitulaire du compte Scotia iTRADE. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.scotiatrade.com/fr/accueil/tarifation/comment-economiser.html>.
8. L'adhésion au niveau Platine du iClub de Scotia iTRADE comprend : i) une ligne téléphonique et une boîte de courriels prioritaires; ii) l'annulation des frais d'administration annuels des comptes enregistrés, quel que soit le solde du compte; et iii) l'accès gratuit à la plateforme de négociation active de Scotia iTRADE (Investi Pro). L'adhésion au niveau Platine sera appliquée au compte dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant la plus tardive de ces éventualités : i) l'ouverture du compte Scotia iTRADE par le nouveau client de Scotia iTRADE; ii) l'ouverture du premier compte Signature par le nouveau client des Services bancaires Signature; et iii) le 16 décembre 2024. Pour en savoir plus, consultez la page <https://www.scotiatrade.com/fr/accueil/offres-et-programmes-speciaux/iclub-de-scotia-itrade/membre-platine.html>.
9. Selon la disponibilité. Les frais peuvent être modifiés.
10. La réduction est conditionnelle au financement de la transaction immobilière garantie. Si la transaction immobilière garantie n'est pas financée, le montant total des frais sera facturé.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Gestion de patrimoine Scotia^{MD} réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD}); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}); le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia Inc. et ScotiaMcLeod^{MD}, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont fournis par La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

^{MDJ} American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est émis et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse aux termes d'une licence octroyée par American Express.

* Visa Int. / utilisée sous licence.

Scotia iTRADE^{MD*} (comptes d'exécution seulement) est une division de Scotia Capitaux Inc. (« SCI »). SCI est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements et est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Scotia iTRADE ne donne pas de conseils ni de recommandations de placement. Les investisseurs sont responsables de leurs propres décisions.

77770173-D (12/24)